



DECISION MUNICIPALE N° 058/07/2025

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles relatifs aux modifications de marché autorisées ;
Vu la délibération municipale n° 02/02 en date du 24 février 2025 portant délégations attribuées à M. Le Maire et plus particulièrement l'alinéa 4, selon lequel M. Le Maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision n° 048/11/2024 du 29 novembre 2024, relative à l'attribution du marché de travaux conclus pour le lot 2 « *Doublage / Cloisonnement / Faux-Plafonds* », dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension des locaux de la Police Municipale avec la Société Provençale de Parquets et Revêtements ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un avenant N°1 pour la réalisation de travaux supplémentaires non prévus initialement et devenus nécessaires en cours d'exécution ;

DECIDE

Article 1 : De conclure un avenant N°1 en plus-value avec la Société Provençale de Parquets et Revêtements titulaire du lot 2 « *Doublage / Cloisonnement / Faux-Plafonds* » dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension des locaux de la Police Municipale, pour la réalisation des travaux suivants :

- *La fourniture et la pose de 2 portes de cabine de douche en stratifié 10 mm sur cornière.*

Pour un montant total de : 1 420,00 € HT soit 1 704,00 € TTC.

Article 2 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : La Directrice Générale des Services et le comptable public assignataire de Brignoles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Zacharie, le 3 juillet 2025

Le Maire,

Jean-Jacques COULOMB

